



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**CM2024/04/09/57 : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « FRENCH  
TECH GRAND PARIS »**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

**Vu** la demande de subvention formulée par l'association « French Tech Grand Paris »,

**Vu** le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et « French Tech Grand Paris » annexé à la présente, énumérant les actions qui seront réalisées par l'association, à son initiative et sous sa responsabilité,

**Considérant** les compétences de la Métropole du Grand Paris en matière de développement économique,

**Considérant** que l'un des objectifs de la feuille de route innovation et numérique sur cette mandature de la Métropole du Grand Paris est l'intégration de la Métropole dans l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international en développant des partenariats avec des acteurs clefs,

**Considérant** que « French Tech Grand Paris » a pour mission de rassembler l'écosystème startups métropolitain pour favoriser les synergies et la croissance des startups locales,

**Considérant** que « Ville de Demain », le groupe de travail réunissant startups, scale-ups, investisseurs, grands groupes, ETI et décideurs publics, animé par la « French Tech Grand Paris », a pour objectif d'identifier, favoriser et centraliser les innovations en matière de fabrique de la ville durable,

La commission « Innovation et Numérique » consultée,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « French Tech Grand Paris » d'une durée d'un an à compter de la signature des deux parties de la présente convention.

**ATTRIBUE** à l'association « French Tech Grand Paris » une subvention d'un montant de 150 000€ (cent cinquante mille euros) pour l'année 2024.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de cette convention.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.